

PARIS AMSTERDAM

RÈGLEMENT PARTICULIER

PARIS – AMSTERDAM

Du mercredi 24 avril au samedi 27 avril 2019

Contrôlée par BSHR sur : BSHR/2018/11-02

Numéro: 07-11-2018

Approuvée par KNAF: 2018-11-08

Numéro: 0452.18.323

1 PROGRAMME

1 mai 2018	: ouverture des engagements
1 Mars, 2019	: clôture des engagements
23 avril, 2019	: 12h00-16h00, vérifications administratives et techniques : 18h00, début officiel liste de départ
24 avril 2019	: 08h30 – 17h00 étape 1, Chantilly – Sedan (F)
25 avril 2019	: 09h00 – 16h30 étape 2, Sedan – Nennig (D)
26 avril 2019	: 08h30 – 16h30 étape 3, Nennig – Nennig (D)
27 avril 2019	: 08h30 – 16h30 étape 4, Nennig – Houthem (NL) : 18h00 Awards winning dîner

2 ORGANISATION

Classic Events BV est l'organisateur du PARIS-AMSTERDAM.

L'adresse du Secrétariat au 24 avril est :

Classic Events BV Tel: +31 (0) 578 561 115
Postbus 94 Email : info@classicevents.nl
8170 AB Vaassen

Les locations du Secrétariat au cours de l'événement sont dans le carnet de route.

La manifestation se déroule conformément au Code Sportif International de la FIA, le règlement KNAF, ce règlement particulier et la Code de la Route de France, Belgique et Pays-Bas.

Officiels de l'événement :

Directeur de course:	Timo Rietbergen
Secrétaire:	Jan Harmsen
Responsables itinéraires:	Hans van den Broek
Coordinateur Hospitalité:	Timo rietbergen
Relations avec les concurrents:	Jan Harmsen

3 CONDITIONS GÉNÉRALES

Toute modification ou adjonction de celui-ci ou à règlement particulier sera publiée dans un « Bulletin », avec la date et le numéro de série et fera partie d'un règlement particulier. Les bulletins sont publiés sur Info Board dans le Secrétariat ou les participants se verront offrir. Toute modification ou adjonction de/au carnet de route, horaire, etc. sera publié au moyen d'un « Bulletin de la Route ».

Le directeur de course est chargé de l'application du règlement particulier pendant le déroulement de l'événement.

PARIS AMSTERDAM

4 DESCRIPTION

Le PARIS-AMSTERDAM est un événement récréatif tour, pour les voitures construites avant 1945, en souvenir de la course de 1898 au Rallye Paris-Amsterdam-Paris. La distance totale est environ 950 km, sur route ouverte. Compte tenu de l'âge des voitures sera l'itinéraire entièrement sur les routes nationales et/ou secondaires. L'événement commence à Chantilly (F) et se termine à Château St Gerlach à Houthem

5 VOITURES ADMISSIBLES

Toutes les voitures doivent au moment du départ et pendant l'événement pour satisfaire aux exigences légales dans le pays d'immatriculation. Ils devraient être sécuritaire et inapte à la circulation et dans des conditions que l'apparition de l'événement.

Toutes les voitures doivent être d'un modèle standard qui est construit avant le 01/01/1946. En plus de l'équipement légalement réglementé, toutes les voitures équipé d'un tapis de sol, corde de traction et deux gilets de sécurité. L'utilisation d'un téléphone mobile n'est autorisée qu'en cas d'urgence. Un maximum d'un (semi) mécaniquement ou électroniquement ou GPS contrôlé télémètre est autorisé.

Les voitures sont classées dans l'une des classes suivantes :

Pionier:	produites au 31/12/1904
Veteran:	produites par le 01/01/1905 au 31/12/1918
Vintage:	produites par le 01/01/1919 au 31/12/1930
Post vintage:	produites par le 01/01/1931 au 31/12/1945

L'organisateur peut fusionner ou scinder des classes. Le format de la classe finale est confirmé à la liste de départ.

6 EQUIPAGES ADMISSIBLES

Une équipe est composée du pilote et du navigateur comme indiqué sur le formulaire d'engagement. Lorsque le propriétaire de la voiture ne fait pas partie de l'équipe, le pilote de la responsabilité totale pour l'équipe.

7 FORMULAIRE D'ENGAGEMENTS / INSCRIPTION

Tous ceux qui veulent participer, le formulaire d'engagement dûment rempli, ainsi que les droits d'engagement complet, pas plus tard que le 1er Mars 2019 (électronique) envoyer au Secrétariat. Données et/ou le remplacement, en ce qui concerne l'équipage et/ou une voiture capable de vérifications administratives. L'organisateur réserve le droit de refuser ou d'annuler un enregistrement déjà accepté. Une équipe doit se composer d'au minimum 3 équipages/voitures et jusqu'à 5 équipages/voitures peuvent s'inscrire au début de la 2ème étape.

8 DROITS D'ENGAGEMENT / FORFAITS

- A- Droit d'engagement individuel: 4.950,-- €.
En même temps que le droit d'engagement, 750,-- € doit être payé (fait partie de l'engagement total).
- B- Droits d'engagement de l'équipe: 50,-- €.
- C- Chambre single: 995,-- € (if available).
- Les droits d'engagement comprennent :-5 nuits (y compris avant le départ), petits déjeuners, déjeuners et dîners pour 2 personnes, Awards winning diner.
- Premium assurance, carnet de route, numéros de compétition, plaques de rallye, prix de finisseurs.

PARIS AMSTERDAM

Les droits d'engagement seront remboursés :

- pas accepté pleinement, aux enregistrements.
- complètement, moins 750 €,-- lorsque l'événement est annulé.
- En cas de forfait déclaré:
 - * avant 1 Février 2019 : complètement, moins 750,-- €.
 - * après 1 Février 2019 : pas remboursement.

9 ASSURANCE / DÉCLARATION D'ACCEPTATION

Assurance d'équipage

Le propriétaire du véhicule inscrit doit être en possession d'une police d'assurance valide qui offre une protection contre la responsabilité civile à l'égard des dommages matériels ou corporels sur la route. La zone de couverture devrait être : Pays-Bas, Belgique et France. C'est la responsabilité du propriétaire de la voiture de ces assurances ou leur extension existant d'assurance.

Le propriétaire de la voiture doit avoir une assurance accidents corporels pour les occupants d'avoir et il est recommandé d'organiser une assurance rapatriement pour la voiture.

Assurance de l'organisateur

Les droits d'engagement incluent la prime pour l'assurance de responsabilité secondaire. Cela peut se résumer comme suit:

- l'organisateur a pris des mesures pour s'assurer que l'équipage contre des tiers.
- le haut du montant assuré, de la présente assurance spéciale, est 7.500.000.-- € par sinistre.
- l'excédent pour le propriétaire de la voiture inscrit est de 500,-- €, par sinistre.

Dans tous les cas, l'assurance, comme juridiquement établi, par le propriétaire de la voiture ont préséance sur ceux de l'organisateur. Le couvercle va au début et se termine à l'arrivée de l'événement ou au moment d'abandon ou par l'exclusion. L'équipage doit signer la déclaration ci-dessous à la vérification administrative.

Déclaration d'acceptation

J'ai lu le règlement particulier de la PARIS-AMSTERDAM et j'accepte et à s'y conformer. Je déclare que je suis physiquement et mentalement sain pour participer à l'événement et suis également en mesure de le faire. Je reconnais la nature de l'événement et le risque potentiel, inhérent à une manifestation motorisée, et déclare accepter ce risque. Je déclare que la véhicule immatriculé à l'événement est propre et est assurée conformément aux Loi responsabilité véhicules (WAM) pour une utilisation sur les voies publiques. Je déclare que pour le véhicule immatriculé une assurance accident pour les passagers a été arrêtée. Je déclare, en tant que conducteur de la voiture inscrite, en la possession du permis de conduire valide.

La FIA, les membres de la FIA, promoteur, organisateur, sponsors, membres du Comité d'organisation, les fonctionnaires et autres employés de l'événement déclinent toute responsabilité pour :

- tout incident ou accident, causé par ou pour les voitures et les équipages participantes au cours de l'événement.
- violations par les équipages des lois et règlements des pays où se déroule l'événement.

Équipes se tiendra responsables des conséquences (matériel, immatériel, blessures ou dommages indirects) de tout incident ou l'accident ou la violation des lois et des règlements dans lesquels ils sont impliqués que possible.

Équipages ne sera pas en mesure de réclamer contre la FIA, membres de la FIA, le promoteur, le promoteur, les membres du Comité d'organisation, les sponsors, les fonctionnaires et autres employés de l'événement qui est un résultat des activités de ladite personne morale ou gens en ce qui concerne les activités de l'organisation au profit de l'événement.

PARIS AMSTERDAM

10 LA PUBLICITÉ

L'espace au-dessus et ci-dessous le numéro et sur les plaques de rallye est réservé pour la publicité de l'organisateur qui peuvent ou non être rejeté ou modifié. Toute autre publicité, à l'exception des autocollants appartenant au modèle, doit être enlevée. Les noms du pilote et du copilote (3 cm de haut) et les drapeaux des pays de la nationalité peuvent être appliqués sur le côté de la voiture (cependant aucuns groupes sanguins).

11 PLAQUES DE RALLYE / NUMÉROS

L'organisateur fournit à chaque équipage de 2 plaques de rallye et 2 panneaux de portières. Les plaques de rallye doivent être à l'avant et l'arrière de la voiture, ce qu'ils ne font pas couvrir la plaque d'immatriculation de la voiture (pas même partielle). Les panneaux de portières doivent être appliqués sur le côté de la voiture.

12 VÉRIFICATION ADMINISTRATIVES ET VOITURES

Le contrôle des documents obligatoires et le contrôle de la voiture est sur 23 avril 2019, de 12h00 à 16h00 à l'hôtel Dolce à Chantilly. Le certificat d'immatriculation de la voiture et une preuve d'assurance pour la voiture sont vérifiées. Contrôle de la voiture avant le départ est de nature générale.

13 INSTRUCTIONS D'ITINÉRAIRE

Tous les équipages reçoivent un road book contenant une description de l'itinéraire au début d'une étape. Certaines parties de la route sont secrètes et peuvent de matériel cartographique marquée. Cette information est présentée au début d'une étape ou directement au début la section concerne. Lorsque la route indiquée ne peut pas être suivie, pour une raison quelconque, l'organisation fera une déviation. Cette déviation peut être indiquée au moyen des flèches orange ou dans un bulletin d'itinéraire.

14 VITESSE / TRAFFIC

Pendant toute la durée d'événement, les équipages devront observer la Code de la Route. Tout équipage ne se conformant pas à ces règles ou dépassant la maximum vitesse avec plus de 10 km/heure, se verra infliger les pénalités prévues ci-dessous, par étape:

- 1ère infraction : pénalité de temps de 5 minutes;
- 2ème infraction : jusqu'à de pénalité de temps de 15 minutes;
- 3e infraction ou plus: exclusion.

Dépassant la limite de vitesse avec plus de 50% sera passible d'exclusion. Il est interdit d'équipages délibérément pour bloquer le passage des voitures participantes (par exemple aux postes de contrôle) afin de prévenir leur ou dépassement. L'équipe à tout moment de noter que les inconvéniens pour les autres types de trafic, les gens et les animaux est réduite au minimum. Comportement antisportif ou pas suivant instructions des fonctionnaires et/ou des marshals est pénalisé.

15 RECONNAISSANCE

La reconnaissance de la route, dans tout ce que font, par un équipage ou utiliser les informations obtenues de tiers n'est pas autorisé.

PARIS AMSTERDAM

16 DÉPART / NOUVEAUX DÉPARTS / NOUVEAU DÉPART APRES UN ABANDON

Le départ de l'étape 1 est dans le numéro de séquence selon l'ordre de départ final, le plus petit nombre premier. Au cours de l'événement, l'ordre est modifiable. Quand un équipage rapporte après le temps idéal, cela sera considéré comme ayant commencé sur l'heure de départ planifiée.

L'intervalle de départ entre les voitures est 1 minute, à moins que le directeur de course décide de modifier l'intervalle. Au cours de l'événement existe pour l'équipage, qui, pour un raison par n'importe quelle raison, le dernier contrôle d'une étape, a raté l'occasion de départ à l'étape suivante.

17 SERVICE/ASSISTANCE

Les équipages peuvent effectuer des réparations sur la voiture, par une équipe de service, louée par l'organisateur. Il est permis aux équipages après que l'arrivée d'une étape des réparations de la voiture réalisée par et/ou à une entreprise spécialisée. Au cours de réparations et de la nuit reste un tapis de sol non poreux sous la voiture.

18 RÉSULTATS

Pénalités sera indiquée en heures, minutes, secondes, ou autrement. Les résultats sont déterminés par l'agrégation de toutes les peines subies pendant l'événement. Après chaque étape, les résultats provisoires publiés sur le tableau de résultat. À la fin de l'événement toutes les peines encourues dans les étapes ont fusionné. Le résultat final provisoire sera publié sur le tableau de résultat et est pendant 30 minutes après l'ouverture officielle pour les questions, après quoi il est enfin expliqué. Un équipage n'est classé :

- Si elle n'est pas démarrée et n'a pas terminé une étape ;
- Si elle a manqué le contrôle de l'arrivée de l'événement ;
- Si la voiture n'est pas à lui seul la ligne d'arrivée passée ;
- Si la voiture n'est pas inapte à la circulation ou non à la Loi sur la circulation routière.

19 QUESTIONS

Chaque équipe peut poser une question sur « Comment il aurait ». Les participants doivent une question dehors à l'heure de fermeture du contrôle final (MTC-IN) de l'étape suivante. La volonté de réponse, apparence, sont disponibles au contrôle de départ (MTC-OUT) de l'étape suivante.

Une inexactitude de la distance et le temps calculé par l'organisation ne peut pas soumettre de toute protestation. Lorsqu'il s'avère qu'un contrôle n'est pas présent au moment de l'arrivée de l'équipage, c'est peut-être pas une raison pour annuler les contrôles ou l'objet d'aucune protestation lorsque l'organisation peut montrer que la cause de la disparition n'est pas dû à un par sa faiblesse organisationnelle qui en résulte.

20 REMISE DES AWARDS/AWARDS

Pour obtenir les "Finishing Awards" est annoncés dans un bulletin. Le dîner gagnant de prix est le 27 avril, 2019 à Château St Gerlach, Houthem, à partir de 20h00.

PARIS AMSTERDAM

21 RECAPITULATIF DES PENALITES

Articles Objet

Départ refusé

- | | | |
|----|--|--|
| 5 | Voiture ne répond pas aux Code de la route / voiture construite après le 31-12-1945/voiture pas standard | |
| 5 | Un ou plusieurs moyennes garnitures non présentes dans la voiture | |
| 6 | Équipage non conforme de formulaire d'engagement | |
| 7 | Formulaire d'engagement ne signé pas / formulaire d'engagement soumis trop tard/ droits d'engagement ne pas payé | |
| 9 | Voiture pas équipée avec une assurance valide | |
| 9 | Aucun accident assurance pour personnelles/occupants | |
| 9 | Déclaration d'acceptation pas signé | |
| 12 | Vérifications administratives et techniques ne sont pas approuvées | |

Pénalités

- | | | |
|----|--|------------|
| 10 | Absence ou changé de publicité de l'organisateur, un minimum de | 5 minutes |
| 14 | 1 ^{re} infraction de trafic ou de plus de 10 km/heure a conduit trop vite | 5 minutes |
| 14 | 2 ^e infraction de trafic ou de plus de 10 km/heure a conduit trop vite | 15 minutes |
| 16 | Plus de 15 minutes tard dans le départ d'une étape | 30 minutes |
| 16 | Interruption de l'événement, jusqu'à un maximum de | 4 heures |

Pénalités à la discrétion du directeur de course

- | | | |
|----|---|--|
| 5 | Utilisation de moyens électroniques de communication | |
| 5 | Plus d'un mètre de distance | |
| 10 | Propriétaire de publicité sur la voiture ou n'est pas dans l'esprit de l'événement | |
| 10 | Les noms des pilotes pas corrects ou groupe sanguin figurant sur la voiture | |
| 11 | Plaque d'immatriculation couverts/Plaques de rallye et/ou numéros pas correctement montés et/ou manquants | |
| 14 | Conduite dangereuse et/ou antisportif et/ou bloc la route | |
| 14 | Instructions de fonctionnaires n'ont ne pas réussis | |
| 17 | Tapis de sol non utilisé lors de réparations et de pause durant la nuit | |

Mise hors course

- | | |
|----|---|
| 14 | 3 ^e infraction de trafic ou plus de 10 km/heure a conduit trop vite |
| 14 | Plus de 50 % trop vite que ne l'autorise |
| 15 | Reconnaissance d'itinéraire |
| 18 | Abandon/dernier contrôle de l'événement manqué/voiture n'est pas à lui seul le linge d'arrivée passée/voiture ne peut pas rouler. |